

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p><u>Quorum atteint</u></p> <p><u>date de convocation :</u> 19/12/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 19/12/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 19 du mois de Décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M BRET Vincent, M DUC Bernard, M RODRIGUEZ Richard, M ROLIN Jérôme, Mme RONGY Marie-Madeleine,</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M CHARVAT Patrick), M PAQUIEN Lionel (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à M ROLIN Jérôme), Mme MARION Isabelle, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents :</u> CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance :</u> BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 72-2024_ OBJET : RÉFECTION DES PONTS « FAVEYRON » et GONNET » sur la commune historique de MONTRIGAUD - VALHERBASSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la réfection des ponts FAVEYRON et GONNET. Une seule entreprise a fourni des devis pour les travaux concernés :

PONT DE FAVEYRON :

- Devis de l'entreprise TP 2000 d'un montant de 46 436,25 € HT soit 55 723,50 € TTC

PONT GONNET :

- Devis de l'entreprise TP 2000 d'un montant de 35 669,81€ HT soit 42 803,78 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Drôme pour une subvention la plus élevée possible pour mener à bien les travaux.

- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 19/12/2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

